



MINISTRE DES MINES

ARRETE MINISTERIEL N° 448 /CAB.MIN.MINES/01/2016 DU 23 SEPT 2016
PORTANT DECHEANCE DE LA SOCIETE EFASTO LOGISTICS
DE SES DROITS SUR LE PERMIS DE RECHERCHES N° 7206

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier,
spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 littera c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
minier, spécialement ses articles 561 alinéa 1^{er} littera a et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les
attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er}. B point 19 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n°
014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres,
des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres ;

Considérant la notification de constat de non paiement des
droits superficiaires ;

Considérant l'absence de recours de la société **EFASTO**
LOGISTICS, titulaire du Permis de Recherches n° **7206** ;

A R R E T E :

